



CSESM – 005M
C.P. – Exploitation
sexuelle des mineurs

Mémoire du Service de police de la Ville de Sherbrooke SPS

L'exploitation sexuelle locale de nos jeunes

Présenté à la Commission parlementaire
sur l'exploitation sexuelle des mineurs

Ville de Sherbrooke
Novembre 2019

Préambule

Le Service de police de la Ville de Sherbrooke (SPS) est un service de police municipal de niveau 2. Il dessert une population générale d'environ 167 000 habitants, sans compter la population étudiante et touristique. La Ville de Sherbrooke est également une terre d'accueil reconnue pour les populations immigrantes.

Le Service de police compte parmi ses rangs, des enquêteurs motivés, formés et spécialisés en exploitation sexuelle. Compte tenu de son niveau de service, le SPS collabore avec les différents partenaires comme la Sûreté du Québec (SQ) et l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) pour mener à terme des enquêtes en matière de proxénétisme. Notre organisation reconnaît pleinement la raison d'être de l'EILP et considère que sa présence dans le portrait policier québécois est nécessaire et vitale.

Toutefois, le SPS a soutenu et encouragé ses enquêteurs à développer une méthode de travail qui leur est propre, en lien avec les victimes d'exploitation sexuelle sur son territoire. Cette méthode leur a permis d'attaquer localement le phénomène tout en faisant condamner des exploiteurs ainsi que des [clients-abuseurs](#). Au fil des ans, nos enquêteurs sont devenus des références locales en matière d'exploitation sexuelle.

Le SPS considère que la stratégie policière actuelle pour lutter contre l'exploitation sexuelle est de niveau provincial, parfois même national et qu'elle porte fruit lorsqu'on regarde les résultats obtenus du côté de la SQ et de l'EILP face à l'exploitation sexuelle organisée et étendue sur plusieurs provinces ou impliquant plusieurs victimes. Des situations locales ou régionales qui nécessitent plutôt une stratégie policière dite de proximité ne peuvent être résolues par les enquêteurs de ces organisations déjà occupés à enquêter des dossiers d'envergure provinciale ou nationale. Ils ne peuvent non plus, travailler en amont et tenter de détecter les potentielles victimes d'exploitation sexuelle de même que travailler en prévention dans les municipalités.

Le Service de police de la Ville de Sherbrooke présente donc son mémoire dans le but d'offrir à la Commission un éclairage sur la réalité particulière des villes et villages de taille moyenne. L'exploitation sexuelle des jeunes dans les villes, telle que celle que nous représentons, est bien réelle et le SPS est en mesure de mettre en lumière les obstacles à la lutte contre l'exploitation sexuelle rencontrés ainsi que les avantages que représente notre situation.

Notre expérience organisationnelle nous permet d'affirmer qu'actuellement, les stratégies déployées pour lutter contre l'exploitation sexuelle des jeunes ne permettent pas aux corps de police des petites municipalités d'intervenir efficacement malgré le fait qu'ils soient souvent les mieux placés pour le faire. Nos enquêteurs ont tout de même réussi à accomplir de grandes choses, dans des circonstances où notre Service de police ne reçoit aucune aide financière extérieure, dans un contexte organisationnel déjà difficile pour les enquêteurs qui ont une charge de travail importante. Pourtant, ils ont réussi non seulement à aider des victimes d'exploitation sexuelle et à faire condamner des criminels, mais également à travailler en amont et à accompagner des jeunes femmes vulnérables pour qu'elles évitent le pire: être exploitées sexuellement.

Constats locaux à Sherbrooke

Depuis 2014, les enquêteurs du Service de police de Sherbrooke s'efforcent de comprendre et de lutter contre le phénomène de l'exploitation sexuelle. Le territoire de Sherbrooke ne fait pas exception, plusieurs victimes d'ici et d'ailleurs y sont exploitées. Rapidement, nos enquêteurs ont été accueillis et se sont impliqués au sein des organismes communautaires de Sherbrooke qui œuvrent auprès des victimes d'exploitation sexuelle adultes et mineures (Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), IRIS Estrie, etc.), ainsi qu'au Centre d'hébergement pour adolescents, Val-du-Lac du Centre Jeunesse de l'Estrie.

Le Service de police de Sherbrooke affirme avec certitude que les victimes majeures méritent autant d'attention et de services que les victimes mineures, en se basant sur certaines études qui confirment que les femmes victimes d'exploitation sexuelle débutent dans le milieu prostitutionnel vers l'âge de 14 ans, en moyenne. Les enquêteurs constatent que les victimes adultes se retrouvent dépourvues de services alors qu'elles atteignent l'âge de la majorité, malgré le fait qu'elles soient toujours très vulnérables. D'ailleurs, une récente recherche de Mme Nadine Lanctôt et son équipe de l'Université de Sherbrooke qui a été faite sur le sujet (*La face cachée de la prostitution : une étude des conséquences de la prostitution sur le développement et le bien-être des filles et des femmes*) décrit la réalité commune des femmes. Les femmes interrogées par Mme Lanctôt et son équipe décrivent l'effritement du soutien social ainsi que la stigmatisation dont elles sont victimes une fois à l'âge adulte.

De plus, les victimes d'exploitation sexuelle dans les grandes villes, qui ont un service de police détenant le niveau de service requis pour enquêter les infractions liées au proxénétisme, bénéficient davantage de services et d'aide que les victimes des régions. Les gros corps de police ont les ressources matérielles et financières, les ressources humaines formées et disponibles pour enquêter ce type de criminalité. Les connaissances légales se transmettent même jusqu'aux patrouilleurs, pour qu'ils soient aptes à détecter des situations d'exploitation sexuelle. Ils ont la connaissance des ressources disponibles pour leurs victimes ainsi qu'un réseau d'intervenants pour les assister. Dans les plus petites municipalités, c'est par intérêt et même au détriment d'autres enquêtes que les enquêteurs s'intéressent à cette criminalité. Et dès qu'une enquête pour un crime qui ne correspond pas à son niveau de service est amorcée, elle est immédiatement reprise par un autre corps de police. Le lien qui s'est créé avec la victime est détruit, car ce dernier ne peut être transférable, comme l'est un dossier papier. Il arrive même que dans certains petits corps de police, les enquêteurs n'aient même pas l'autorisation de s'intéresser à l'exploitation sexuelle ni de faire de la prévention en la matière.

À Sherbrooke, depuis 2016, nous sommes très impliqués dans les enquêtes d'exploitation sexuelle qui ont débuté sur notre territoire :

*Quinze dossiers autorisés (dont la quasi-totalité ayant abouti à des condamnations) par le DPCP pour des infractions relatives à l'exploitation sexuelle et les autres articles connexes du Code criminel.

* Six dossiers encore sous enquête ou en attente d'une analyse par le DPCP relativement aux articles du Code criminel ayant un lien avec la prostitution.

* Depuis 2017, les enquêteurs ont fait un suivi avec une cinquantaine de femmes mineures et majeures reliées à l'exploitation sexuelle à Sherbrooke et de l'extérieur de la région.

Vivre et travailler dans un milieu aussi petit que Sherbrooke fait en sorte que les intervenants connaissent à fond les jeunes eux-mêmes, les suspects, l'environnement et les tendances locales. Les jeunes de Sherbrooke se connaissent tous, interagissent entre eux. De nombreuses informations parviennent aux intervenants, dans un contexte d'accompagnement au quotidien. La connaissance précise du milieu sherbrookoïse est un atout considérable qui ne peut être écarté lors d'interventions policières.

Le Service de police de Sherbrooke est conscient que l'offre de services sexuels par les victimes (**offre**) varie inévitablement dans le même sens que la quantité de clients-abuseurs existants (**la demande**). Les clients-abuseurs de victimes majeures sont tout aussi responsables que les clients-abuseurs de victimes d'âge mineur du phénomène de l'exploitation sexuelle. L'éradication de l'existence de l'exploitation sexuelle passe par la criminalisation des proxénètes, mais également par la criminalisation des clients-abuseurs de toute sorte. Lorsque nos enquêteurs discutent avec des enquêteurs d'autres districts, ils constatent qu'ils sont peu nombreux à demander au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) d'intenter des procédures contre des clients-abuseurs de victimes d'âge majeur. À Sherbrooke, la quasi-totalité des dossiers présentés au DPCP pour l'achat de services sexuels d'une personne majeure ou mineure s'est résolue par des déclarations de culpabilité.

Intervention préconisée par les enquêteurs du SPS:

Habituellement, une enquête policière débute par un événement criminel, une dénonciation, une plainte ou une situation de crise. C'est à ce moment que l'enquêteur rencontre sa ou ses victimes. À Sherbrooke, les enquêteurs spécialisés en exploitation sexuelle **vont plus loin que leur mandat habituel et se distinguent par leur façon de faire**, d'intervenir, qui débute parfois même avant l'entrée dans le monde prostitutionnel. Voici comment ils interviennent et développent des liens avec les jeunes:

- Ils effectuent des visites de courtoisie au Centre d'hébergement pour adolescents et adolescentes, afin de rencontrer les différents groupes de jeunes hébergés en utilisant différents prétextes: présentation sur le consentement sexuel ou le leurre informatique, présentation sur le rôle du chien de soutien émotionnel Kanak, etc. L'objectif est simple: forcer un premier contact entre les jeunes et les enquêteurs spécialisés. Les jeunes les connaissent donc avant même d'avoir été victimisés. Après, ce premier contact, il n'est pas rare que certains adolescents et adolescentes appellent directement nos enquêteurs afin de porter plainte pour différentes infractions. Nos enquêteurs entrent dans leur vie, gagnent leur confiance.
- Ils ont créé un partenariat avec des intervenants spécialisés en exploitation sexuelle, qui participent aux interventions auprès des victimes principalement en situation de crise et au moment de la prise de la plainte.

Ce partenariat, bien que non officiel, est d'une performance incroyable. Chacun connaît son rôle, ses limites et ce qu'il peut apporter aux victimes. Le SPS a deux enquêteurs spécialisés, le centre jeunesse a une spécialiste des fugues, le CALACS a deux intervenantes formées en exploitation sexuelle. Le partenariat permet les échanges d'informations, un meilleur suivi auprès des victimes ainsi qu'une réaction rapide face aux besoins des victimes. Lorsque le rôle de l'enquêteur se termine, c'est celui de l'intervenante qui débute. Ensemble, cette équipe a créé un réseau de contacts, d'informations et une méthode de travail adaptée au milieu sherbrookois.

- Nous autorisons la distribution de cartes d'affaires aux noms de nos deux enquêteurs (non identifiées police) par les patrouilleurs dans les hôtels, motels, appartements. Des visites de courtoisie sont faites dans les chambres d'hôtel et nos patrouilleurs parlent de nos enquêteurs positivement, en mentionnant aux femmes qu'elles peuvent les contacter à tout moment. Les mêmes cartes d'affaires sont mises à la disposition des organismes participants (CAVAC, CALACS, DPJ, IRIS Estrie, etc.) et à leur clientèle. Tous les organismes de la région connaissent nos enquêteurs et peuvent vanter leurs compétences.
- Nous avons autorisé l'utilisation d'un cellulaire, d'un compte Facebook et d'un courriel pour communiquer avec les victimes de façon plus confidentielle. Ces moyens de communication sont utilisés uniquement par les victimes d'exploitation sexuelle et les enquêteurs spécialisés. Nos enquêteurs ont remarqué que le compte Facebook est un moyen populaire auprès des plus jeunes qui facilite le maintien du contact.
- Les enquêteurs organisent plusieurs rencontres avant la prise de plainte pour leur permettre de connaître la victime et ses besoins (transport, nourriture, hébergement, santé, médicaments, etc.). Les victimes sont souvent référées par les organismes participants, les patrouilleurs ou d'autres enquêteurs d'autres services de police. Une attitude d'ouverture, de non-jugement et de compréhension est de mise à chaque fois.
- Les jeunes sont rencontrés à leur retour de fugue, lorsqu'ils ont été ciblés par les intervenants pour avoir été victimes d'exploitation sexuelle ou d'agression sexuelle de la part de tiers. Les enquêteurs servent également de bouée de sécurité alors que les jeunes sont en fugue. Ils sont joignables 24-24 sur le cellulaire dédié à la clientèle à risque.

- Lorsqu'il y a finalement plainte, celle-ci est prise directement avec l'enquêteur pour éviter l'étape de la rencontre avec le patrouilleur. Cette façon de faire est privilégiée avec les victimes déjà craintives face au système judiciaire, et ce, peu importe la raison de la plainte (violence conjugale, agression sexuelle, exploitation sexuelle, etc.).
- Nos enquêteurs font preuve d'une adaptation totale à la réalité de la victime. Ce n'est pas à elle de s'adapter à nos contraintes organisationnelles. Par exemple, les contacts en personne avec la victime sont faits à l'endroit choisi par celle-ci. Les entrevues filmées assermentées peuvent se faire à l'extérieur du poste de police.
- Nos partenaires du DPCP acceptent de s'adapter. La rencontre entre la victime d'exploitation sexuelle et le procureur peut se faire à l'extérieur du Palais de justice (poste de police, domicile de la victime, organisme communautaire, etc.).
- L'utilisation du chien de soutien émotionnel Kanak pour la prise de plainte et pour toutes les étapes menant à une condamnation au Tribunal est priorisée. Nos enquêteurs soulignent que la présence du chien de soutien offre une belle opportunité, lors des visites dans les écoles ou les centres jeunesse, pour discuter avec les jeunes et créer des liens. Les jeunes se souviennent de Kanak et associent positivement cette rencontre animale avec les enquêteurs.
- La présence d'une équipe multidisciplinaire lors du passage à la Cour de la victime permet d'assurer sa sécurité et de répondre à tous ses besoins, ainsi qu'à ceux de ses proches (CAVAC, CALACS, chien de soutien émotionnel, deux enquêteurs formés, procureur, etc.). Chaque intervenant rassurant auprès de la victime peut faire la différence pour elle. Lors de certains témoignages, il n'est pas rare de voir 6 professionnels accompagner une victime.
- Le suivi est fait auprès des victimes d'exploitation sexuelle SANS ÉGARD à leur âge (mineur ou majeur), leur sexe, leur situation géographique. Nos enquêteurs soulignent qu'ils sont toujours en contact avec des victimes de l'extérieur de la région, car elles ont croisé leur chemin à Sherbrooke, ou des victimes de Sherbrooke dont leur dossier s'est vu pris en charge par la SQ. Ceci confirme notre prémisse de base, soit que [le lien avec l'enquêteur est la clé du succès pour ce genre d'intervention.](#)

Difficultés rencontrées:

Les victimes d'exploitation sexuelle sont des victimes de proximité qui ont des besoins particuliers. Il faut comprendre que le fait d'être exploité détériore et altère les relations avec les autres. Le sentiment d'être utilisée, exploitée à tout moment, fait en sorte qu'il est difficile pour les policiers et les intervenants de gagner leur confiance. Le maintien de cette confiance est un travail quasi quotidien pour nos enquêteurs. Pour certaines de nos victimes, les communications avec les policiers ont débuté il y a plusieurs années et se poursuivent toujours. Certaines étaient mineures lors du premier contact, ont été exploitées sexuellement étant mineures, puis ont poursuivi à l'âge adulte. Bien que la priorité devra toujours être mise sur les jeunes exploités, nous sommes en mesure de confirmer que les réalités de ces jeunes filles devenues femmes au sens de la Loi ne changent pas du jour au lendemain. Elles demeurent les mêmes, malgré leurs 18 ans, souffrant des mêmes problèmes financiers, des mêmes violences et dépendances. On ajoutera que les exploitateurs (proxénètes ou clients) se sentiront encore plus en confiance avec une femme de 18 ans, puisque le risque de se faire prendre est réduit de façon considérable. **Les clients ont l'impression, avec raison, que la majorité des services de police n'arrêtent pas les gens qui achètent les services sexuels d'une personne majeure. À contrecœur, nous sommes forcés de leur donner raison.** L'impunité avec laquelle les clients-exploiteurs agissent est tel que les sites internet publics sont remplis d'annonces claires et précises de clients qui cherchent à acheter des services sexuels. Voici le texte d'une annonce internet bien réelle affichée à Sherbrooke il y a quelques semaines:

Cherche jeune fille très payant

***Je cherche jeune fille de 25 ans maximum pour un gros trip en échange de beaucoup de \$\$\$.* Écrivez-moi.**

Les policiers en général ne sont pas au fait des dernières modifications au Code criminel concernant la prostitution. Il n'est pas rare de voir qu'un patrouilleur qui s'est déplacé sur une intervention où il était confronté à de l'exploitation sexuelle, n'a pas été en mesure de constater d'infractions criminelles. Il semble que les modifications au Code criminel ne soient pas comprises correctement. Le même commentaire peut être fait au sujet de plusieurs enquêteurs et des répartiteurs des centrales d'appel 911.

De leur côté, les procureurs aux poursuites criminelles n'ont pas de directives claires quant à l'autorisation des dossiers touchant le sujet délicat de l'exploitation sexuelle.

Il subsiste toujours des procureurs qui sont mal à l'aise avec le fait de poursuivre des clients-abuseurs de victimes majeures, malgré le fait que l'infraction soit clairement démontrée dans le rapport d'enquête. Cette situation est préoccupante puisque les infractions en lien avec la prestation de services sexuels sont des crimes contre la personne, avec de lourdes conséquences tant au niveau personnel, familial que sociétal.

Les services de police des villes de petite taille tirent un avantage du fait que leurs enquêteurs ont la connaissance de la population, des victimes, des lieux, des organismes communautaires, des responsables des écoles, des intervenants de quartier, mais ne peuvent profiter de ces avantages au maximum, car les dossiers d'envergure comme ceux de proxénétisme sont transférés à un autre corps de police, car ils ne détiennent pas le niveau de service nécessaire. Nos enquêteurs soulignent que d'un point de vue humain, c'est déchirant puisqu'il est impossible de transférer le lien qui se crée entre un enquêteur et une victime vulnérable, comme on transfère un dossier d'enquête usuel. Nos enquêteurs sont si près des jeunes et le lien est si fort, qu'un transfert de responsabilité peut compromettre la poursuite des procédures. Il est commun que nos enquêteurs soient appelés à rencontrer une jeune fille à risque avant même qu'elle ne fasse le pas dans le monde prostitutionnel. Comment expliquer à une jeune fille de 16 ans, hypothéquée émotionnellement, qui a accepté dans sa vie un adulte policier à qui elle fait confiance depuis des mois, qu'un autre enquêteur prendra la relève, pour la seule raison qu'elle a accepté de rendre des services sexuels pendant une fin de semaine alors qu'elle était en fugue? Nos enquêteurs connaissent sa mère, son chien, ses goûts, ses peurs, ses dépendances. La confiance ne se transfère pas lorsqu'il est question d'émotions, de sentiments, d'expériences vécues.

Les procureurs de la défense de Sherbrooke ont compris que les enquêteurs spécialisés en exploitation sexuelle maintenaient des communications avec leurs victimes. Ces communications privées sont nécessaires à l'établissement du lien de confiance, donc au dévoilement. Ces communications contiennent des tas d'informations personnelles sur la victime (maladies, problèmes d'anxiété et de santé mentale, insomnie, nouveau conjoint, grossesse, etc.), et elles n'apportent rien au débat juridique sur la culpabilité de l'accusé. Dans le cadre juridique actuel, toute discussion avec la victime, écrite ou verbale, doit faire l'objet d'une divulgation à la défense lors du procès. Nous n'hésitons pas à qualifier cette réalité de réelle entrave au processus judiciaire.

Quiconque travaillant auprès des victimes d'exploitation sexuelle, conclut rapidement que les victimes d'exploitation sexuelle sont en grande majorité des femmes et que les suspects sont en quasi-totalité des hommes. Le manque de ressources financières et humaines pour lutter contre l'exploitation sexuelle de nos jeunes filles revient à admettre que nous acceptons une discrimination selon le sexe, que la Charte des droits et liberté protège pourtant.

Pistes de solution proposées

- Une formation pour les policiers en service, les répartiteurs et les étudiants en techniques policières afin que tous comprennent les infractions au Code criminel concernant l'exploitation sexuelle.
- Une formation pour les procureurs aux poursuites criminelles et la désignation officielle d'un procureur attitré à l'exploitation sexuelle prêt à s'adapter à la réalité des victimes.
- Un canal de communication claire et légale entre les services de police et la DPJ. La Loi sur la protection de la jeunesse inclut maintenant l'exploitation sexuelle comme motif de compromission, mais les contraintes légales des organisations nuisent à l'aide qui pourrait être apportée aux jeunes. Nous suggérons que la communication entre les centres jeunesse et les services de police soit autorisée dans les deux sens, pour faciliter les interventions d'accompagnement auprès des jeunes.
- Un changement dans la liste des infractions pouvant être traité par les corps de police de niveau 2, permettrait au corps de police de moyenne envergure d'enquêter certains dossiers de proxénétisme jugés moins complexes. Les dossiers d'envergure devront toujours être transférés à des organisations policières telles que la SQ ou l'EILP, en se basant sur la complexité ou les moyens d'enquête envisagés. Nos enquêteurs savent reconnaître les compétences élevées de ces organisations qui sont des modèles d'intervention en à la matière.
- Une modification au Code criminel serait nécessaire afin de reconnaître le caractère privilégié et privé des communications entre les victimes d'exploitation sexuelle et les enquêteurs, de sorte que les confidences personnelles nécessaires à l'établissement d'un lien de confiance ne puissent être divulguées et devenir un frein au processus judiciaire.

- Un investissement en ressources humaines et financières dans les villes qui ne font pas partie de l'Équipe intégrée de lutte au proxénétisme (EILP) serait nécessaire pour permettre à ces petites villes de lutter contre l'exploitation sexuelle. Sur le terrain, ce sont les policiers municipaux qui connaissent les jeunes victimes et les suspects. Le Service de police de Sherbrooke continue d'encourager ses enquêteurs à lutter contre l'exploitation sexuelle dans un contexte où la charge de travail habituelle est grande. Nous demandons de l'aide afin de pouvoir poursuivre la mission que nous nous sommes donnée. Nous demandons que soit reconnue notre expertise locale et vitale, dans la lutte à l'exploitation sexuelle de notre population.
- La création d'EILP régionale, regroupant les corps de police de niveau 1 et 2 désirant s'impliquer dans la lutte à l'exploitation sexuelle des mineurs ainsi que des victimes majeures, faciliterait l'échange d'informations pertinentes entre les corps de police participants et le transfert des connaissances, tout en préconisant l'entraide entre corps de police voisins.

Le Service de police de Sherbrooke a la ferme conviction qu'il détient les connaissances et l'expertise dans son milieu d'intervention pour poursuivre sa lutte contre l'exploitation sexuelle. Les petits milieux ont également leur part à faire. En terminant, tel qu'il est mentionné dans le document détaillant les objectifs poursuivis par la Commission, à savoir une volonté de se déplacer en région, le Service de police de Sherbrooke serait heureux d'organiser une rencontre chez nous, à Sherbrooke, à laquelle nos partenaires seraient conviés. Les membres de la Commission seraient ainsi à même de constater l'excellence de notre travail de coopération et les succès qui découlent de nos interventions concertées.